



Communiqué de presse - 05/03/2015

# LE GOUVERNEMENT DOIT EXÉCUTER INTÉGRALEMENT L'ACCORD SUR LES RCC ET LES «CHÔMEURS ÂGÉS»

**DES ACTIONS SERONT INÉVITABLES SI LE GOUVERNEMENT NE S'Y RÉSOUD PAS**

**Les organisations syndicales d'employés ont pris connaissance de l'accord du G10 relatif aux mesures de disponibilités des travailleurs et travailleuses en RCC et des "chômeurs âgés". Cet accord est loin de supprimer entièrement les mesures absurdes, inutiles et vexatoires voulues par le gouvernement Michel en la matière, mais il en réduit la portée et les effets négatifs. C'est donc incontestablement une correction des mesures entièrement négatives du gouvernement.**

Quelques jours à peine après la conclusion de l'accord douloureusement forgé chez Delhaize, nous devons rappeler que les mesures voulues par le gouvernement Michel aurait conduit à ce qu'une caissière en fin de carrière faisant partie des "pré-pensionnés" de l'accord doive peu après accepter - voire solliciter - un emploi moins bien payé chez un franchisé, peut-être loin de chez elle, peut-être avec de mauvais horaires... Et en même temps voir sa fille ou son fils rester désespérément à la recherche d'un emploi... Et ce qui est valable pour les travailleurs de Delhaize l'est aussi pour des milliers d'autres.

Il semble que le gouvernement rechigne à appliquer intégralement l'accord. Ce faisant il commettrait une triple erreur.

## **Mépris**

il montrerait son mépris pour la concertation sociale. Ce ne sont pas seulement les syndicats qui ont voulu et rédigé ce texte, mais aussi les organisations d'employeurs. Nombre d'employeurs s'expriment d'ailleurs au niveau de leur entreprise pour dénoncer l'absurdité des mesures "disponibilité" et les problèmes pratiques qu'elles posent. Répéter 127 fois les mots "concertation sociale" dans un Accord de gouvernement est une chose : respecter dans les faits concrets l'autonomie et la responsabilité des interlocuteurs sociaux, et les fruits de la concertation sociale, est autre chose.

## **Politique insensée**

Il s'obstinerait dans une politique insensée, que personne en Belgique ne pourrait expliquer ni justifier, qui ne correspond à aucun besoin, ni des travailleurs, ni des entreprises, ni des autorités publiques. Le seul effet de ces mesures est de tracasser et



d'humilier les prépensionnés et de rendre impossible les futurs recours à des prépensions (RCC) - donc de conduire à des solutions beaucoup plus brutales.

Il attiserait encore davantage la colère et la perte de confiance des travailleurs

### **Actions**

Dès lors, nos trois organisations décident, si le gouvernement n'applique pas intégralement l'accord du 2 mars, d'appeler à des actions dans leurs secteurs et entreprises à partir de ce lundi 9 mars. Ces actions seraient au besoin couvertes par la grève. Il est clair que les dégâts occasionnés à la paix sociale et à la situation économique seraient dans ce cas entièrement imputables à l'absurde obstination d'un gouvernement dirigiste et allergique à la concertation sociale.

### **Contacts presse :**

- Erwin De Deyn - Président SETCa (NL) +32 475 273 133
- Myriam Delmée - Vice-présidente SETCa (FR) + 32 474 74 44 04
- Felipe Van Keirsbilck - Secrétaire général CNE (FR) + 32 478 29 59 50
- Ferre Wyckmans - Secrétaire général LBC-NVK (NL) + 32 477 34 99 38